

Accusé de réception en préfecture  
079-257900670-20160307-2016-03-02-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2016  
Date de réception préfecture : 15/03/2016

**Syndicat mixte d'action  
pour l'expansion de la Gâtine**  
46, boulevard Edgar Quinet  
79200 Parthenay  
Tél. 05 49 64 25 49  
[pays-de-gatine@gatine.org](mailto:pays-de-gatine@gatine.org)



## Extrait de délibération

**Bureau syndical  
7 mars 2016 – Parthenay**

Identifiant  
B4/2016-03-02

L'An Deux Mille Seize le lundi sept mars à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation :	2 mars 2016	Pouvoirs :	0
Nombre de délégués en exercice :	9	Absents, excusés :	3
Présents :	6	Votants :	6

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier	....
Vice-Présidents :	RIMBEAU Jean-Pierre, LARGEAU Béatrice, BIRONNEAU Pascal, OLIVIER Pascal	....
Secrétaire :	....	MORIN Joël
Secrétaire adjoint :	....	CORNUAULT Véronique
Autres membres :	CUBAUD Olivier	CHAUSSERAY Francine

### Avenant à la Convention relative au Marché SCoT DAC/Agenda21

Le SCoT, approuvé le 5 octobre 2015, est opposable depuis le 13 décembre 2015.

Les collectivités dotées d'un document d'urbanisme ont 3 ans pour rendre ce document compatible avec le SCoT. Dans 6 ans, le SCoT et ses objectifs seront évalués au moyen d'indicateurs de suivi identifiés dans le document.

Les bureaux d'études Opéra et Ecovia avaient été recrutés en 2013 sur une mission « d'assemblage et d'élaboration » du SCoT suite aux différentes études thématiques réalisées. Ce marché comprenait également un volet « Agenda 21 ». L'Agenda 21 du Pays n'a finalement pas été relancé et cette partie du marché n'a pas été réalisée (soit une enveloppe de 20 100 € HT). Mettre fin à ce marché reviendrait à dédommager les bureaux d'études.

Par ailleurs, le marché SCoT ne prévoyait pas « l'après », c'est-à-dire la mise en action du document. Or, il est apparu utile de disposer d'outils de communication et de suivi du SCoT. Ainsi, il a été demandé aux bureaux d'études d'établir une proposition financière, sur la base de l'enveloppe restante, et répondant aux demandes suivantes :

- Un guide de présentation et des fiches thématiques à destination des élus,
- Une première évaluation à T<sub>0</sub> des indicateurs de suivi du SCoT,
- Une grille d'analyse des documents d'urbanisme par rapport aux préconisations du SCoT (pour les documents existants et pour les documents sur lesquels le Pays devra émettre un avis).

Cette offre correspond à la demande ; elle est jugée satisfaisante notamment au regard des délais de réalisation de six mois.

Elle comprend également une option - 3 séminaires territoriaux de rencontre avec les élus - d'un montant de 2 400 € HT. A noter : Le marché d'assistance juridique n'étant pas soldé, certaines dépenses n'ont pas été engagées ; Maître Rouhaud propose également des réunions à destination des élus (sur le thème PLUi / SCoT par exemple).

**Le Bureau syndical valide la proposition d'avenant à la Convention relative au marché DAC/Agenda 21 avec le Groupement d'étude Opéra-Ecovia-Altitude et portant sur le suivi, la mise en œuvre et la communication du SCoT d'un montant de 20 100 € HT. Il ne retient pas l'option proposée.**

**Il autorise le Président à signer ledit avenant et à engager les dépenses correspondantes. Les crédits sont inscrits au budget – section investissement – Art. 2021.**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme

Le Président  
Didier GAILLARD